



Communication du bureau confédéral

Cesser le travail ensemble le même jour, public et privé, pour se faire entendre

Le mouvement des Gilets jaunes, à son origine, est l'expression d'une profonde crise sociale. Celle des « fins de mois difficiles » et des inégalités multiples, de l'abandon de territoires, notamment avec la disparition ou l'éloignement des services publics et les destructions d'emplois, de l'incertitude sur l'avenir en lien avec la précarité des situations et l'affaiblissement des dispositifs de solidarité.

Ce n'est pas faute, pour FO, d'avoir alerté de longue date que les politiques d'austérité étaient dangereuses économiquement, socialement et démocratiquement.

Les réponses apportées par le gouvernement le 10 décembre n'ont pas éteint la crise. Là encore, FO avait prévenu. On ne peut durablement contraindre les salaires, en n'augmentant pas véritablement le SMIC pas plus que le point d'indice dans la Fonction publique, ni les retraites et pensions. La réponse ne peut non plus être « maintenir le cap » en imposant de nouvelles réformes réduisant le service public et la protection sociale à une « dépense publique ».

Au Grand débat, décidé par le gouvernement et auquel FO n'est pas partie prenante, nous avons opposé la nécessité d'annoncer la suspension de ces réformes et de restaurer l'écoute du dialogue social et des syndicats et de rétablir la liberté de négocier.

L'urgence sociale demeure. Elle demande une véritable réponse tant du gouvernement que des employeurs. Elle ne peut être la restriction de la liberté de manifester.

Salaires

FO affirme que le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi. La revendication de l'augmentation générale des salaires est légitime et nécessaire pour l'augmentation du pouvoir d'achat.

FO revendique en particulier l'augmentation significative du SMIC (pour FO le SMIC devrait être porté à 1 450 € net soit 80 % du salaire médian) et du point d'indice dans la Fonction publique.

Les grilles de salaires dans les conventions collectives doivent être relevées en conséquence et toutes doivent être portées immédiatement au-dessus du SMIC.

La prime transport, pour celles et ceux ne pouvant bénéficier de transport en commun, doit être généralisée et réévaluée.

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z

Service public

FO revendique depuis plusieurs années la nécessité de mettre fin aux « réformes », dont la dernière en date CAP22 et les 120 000 suppressions d'emplois annoncées sur le quinquennat, dont le seul objectif est de supprimer des effectifs, de fermer des services et de privatiser des missions au détriment du service à l'utilisateur. FO appelle à l'abandon immédiat de toute fermeture de service. Un véritable débat doit avoir lieu, avec les personnels et leurs syndicats, sur les besoins, l'organisation, les moyens et les effectifs nécessaires.

Fiscalité

FO exprime aussi depuis longtemps la nécessité de rétablir un impôt, assis sur le revenu et non comme aujourd'hui sur la TVA et autres taxes pénalisant les moins aisés, qui soit véritablement progressif permettant de taxer plus fortement les hauts revenus et patrimoines afin d'assurer une redistribution effective des richesses et ainsi de réduire les inégalités. La revendication de la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et le renforcement de son taux sur les produits de luxe est une première piste. Les moyens nécessaires doivent être donnés pour lutter contre l'optimisation, l'évasion fiscale et la financiarisation improductive.

Emploi

FO revendique la mise en place de conditions strictes de créations d'emplois et de non-suppressions d'emplois pour toute aide publique aux entreprises, assorties d'un véritable contrôle et de sanctions dissuasives. FO estime nécessaire la remise en cause des aides et allègements de cotisations sociales non productives d'emplois. FO revendique en parallèle le renforcement des moyens de l'inspection du travail. FO réaffirme son opposition aux lois et ordonnances travail conduisant à la précarisation des emplois et à l'affaiblissement des droits et protections des salariés.

La lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatique, et ses conséquences, comme la transition numérique doivent impérativement être fondées sur la justice sociale, non destructrices mais créatrices de vrais emplois.

Protection sociale - Retraite

FO réaffirme sa volonté de préserver et rétablir la sécurité sociale collective et solidaire, fondée sur le salaire différé (la cotisation sociale), la répartition et le paritarisme de gestion. Elle s'oppose au transfert de la cotisation sur la CSG, aux allègements et suppressions de cotisations patronales conduisant progressivement à l'étatisation, à l'affaiblissement de la solidarité au profit de l'individualisation.

FO conteste en particulier la réforme des retraites annoncée par le gouvernement, qui, à l'évidence vise à de nouveaux reculs de l'âge de départ, et confirme son opposition à un régime universel par points, à la remise la cause du système fondé sur les meilleures années et des régimes existants.

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z

FO revendique la revalorisation des pensions et retraites et le retour à l'indexation sur les salaires.

Elle réaffirme son opposition à la réduction des droits des chômeurs, sa volonté de sanctionner l'utilisation abusive des contrats courts et défend, en ce sens, la liberté de négociation de l'assurance chômage.

Réussir une grève interprofessionnelle pour se faire entendre

FO porte ces revendications avec détermination. Elle les portait le 9 octobre dernier lors des manifestations ayant rassemblé de très nombreux salariés partout en France.

A l'évidence, pour être entendus tant du gouvernement que du patronat, nous devons être en mesure de réagir sur le terrain de l'action syndicale.

Nous devons convaincre les salariés, public et privé, de s'arrêter ensemble le même jour pour dire : Stop, on ne peut plus subir. Nous voulons être entendus. Tel est le sens d'une action de grève interprofessionnelle.

C'est ce que portera la confédération FO dans le cadre de ses contacts à venir avec les autres organisations syndicales.

Conformément aux déclarations de la Commission exécutive, FO invite les syndicats à tenir leurs réunions et à organiser les assemblées générales en ce sens.

Paris, le 11 février 2019

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z